Les tarifs sont donnés à titre indicatif.

ils peuvent être ajustés selon la personnalisation de la prestation.

Ces tarifs sont applicables à partir du 01/01/2024 et peuvent évoluer.

Les nouveaux tarifs seront communiqués sur le site internet www.knetsolutions.fr avant d'être appliqués.

Direction Systèmes d'Information

Tarif : 800 € / Jour HT *

Pack Audit & Conseil / 3 jours

Tarif : 2000 € HT *

Conseil personnalisé

Tarif : sur devis

Forfait Accompagnement / 1/2 journée

Tarif : 350 € HT*

*Des frais supplémentaires de déplacement pourront être facturés.

Ateliers de formation

Tarif : sur devis

Pour demander un devis personnalisé gratuit, merci d'utiliser le formulaire de contact

Conditions Générales de Vente

Article 1 : Définitions

KNET SOLUTIONS SAS est une société de services, de conseils, d'ingénierie en informatique et de toutes autres PRESTATIONS en relation avec l´informatique et les nouvelles technologies, siège 10 rue de la Victoire 91730 Chamarande enregistrée au R.C.S. Evry sous le numéro SIRET 818 750 143 00021.
Le terme "CLIENT" représente le bénéficiaire des PRESTATIONS demandées à KNET SOLUTIONS SAS.
Le terme "PRESTATIONS" signifie les services délivrés au CLIENT par KNET SOLUTIONS SAS.

On entend par " PANNE ", les problèmes de fonctionnement des équipements appartenant au CLIENT qui sont dus à un matériel défectueux ou un dysfonctionnement de logiciel ou de système d'exploitation pour quelque raison que ce soit, et SEULEMENT ceux qui sont dus aux usages ou aux conséquences des usages volontaires ou involontaires de ces équipements par le CLIENT .

Article 2 : Objet

KNET SOLUTIONS SAS exécute les PRESTATIONS soit sur le site du CLIENT soit à distance.
KNET SOLUTIONS SAS intervient sur site uniquement sur demande expresse du CLIENT ou dans les cas qui l'exigent pour des raisons techniques.
Au préalable de toute intervention sur site, les parties sont convenues de la date et du lieu d'exécution de la PRESTATION.
Dans le cas d'une intervention sur site, si le CLIENT ou son représentant n'est pas présent sur le lieu de rendez-vous à la date et/ou à l'heure convenue(s), KNET SOLUTIONS SAS ne pourra assurer les PRESTATIONS. Dans ce cas, KNET SOLUTIONS SAS se réserve le droit de facturer le coût forfaitaire correspondant à ses frais et temps de déplacement auxquels s'ajoute une heure de main d'œuvre au tarif en vigueur. En aucun cas, le CLIENT ne pourra prétendre à un quelconque remboursement pour quelque raison que ce soit, qu'il demande ou non une nouvelle PRESTATION ultérieurement.

Article 3 : Application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 01/06/2015 et sont portées dans leur intégralité à la connaissance du CLIENT. En conséquence, le fait de passer

commande implique l'acceptation entière et sans réserve du CLIENT de la globalité de ces conditions générales de vente.

Article 4 : Description des PRESTATIONS

Les PRESTATIONS de KNET SOLUTIONS SAS sont destinées :

- A conseiller, assister, informer, …, le CLIENT ou toute personne désignée par lui.
- A aider à l'installation, à la configuration, à l'optimisation, au dépannage, …, des logiciels installés par

  KNET SOLUTIONS SAS.
- A assurer un support technique des logiciels et configurations installées par KNET SOLUTIONS SAS.

Cette liste est non exhaustive, et KNET SOLUTIONS SAS est libre de supprimer et/ou modifier et/ou ajouter tout service qu'il jugera utile afin de s'adapter à la demande du marché et/ou d'assurer une qualité de service optimale de ses PRESTATIONS. La sauvegarde des données, la réinstallation des connexions et paramétrages réseaux, logiciels, fichiers, etc. … n'est pas comprise dans le support technique et la maintenance mais pourra faire l'objet d'une ou plusieurs PRESTATIONS supplémentaires facturées.

4.1 Maintenance et Support technique

Pour des raisons de qualité de ses services, KNET SOLUTIONS SAS s'engage à garantir une veille technologique constante. Préalablement à la conclusion d'un contrat de maintenance de matériels informatiques, nous nous réservons la possibilité de contrôler le matériel et d'établir, le cas échéant, un devis de remise à niveau technique. Seuls les matériels en bon état de fonctionnement et répertoriés seront couverts par le contrat. Toute modification ultérieure devra faire l'objet d'un accord express de notre part. Le CLIENT devra respecter les conditions d'entretien, d'alimentation et d'environnement (chaleur, humidité, corrosion, poussière,…) spécifiées par le constructeur. Les conditions particulières d'exécution du contrat de maintenance ainsi que ses clauses d'exclusions seront décrites explicitement dans le contrat lui-même.

4.2 Vente de produits

En plus des prestations répertoriées à la rubrique tarifs de son site internet KNET SOLUTIONS SAS peut vendre au CLIENT. Toute commande reçue du CLIENT ne sera considérée comme acceptée définitivement par KNET SOLUTIONS SAS qu'après son acceptation écrite jointe d'un chèque d'acompte représentant : 30 % du montant total TTC de la commande. Le règlement du solde à KNET SOLUTIONS SAS sera effectué par le CLIENT, au comptant net, sans escompte à la livraison ou lors de la réalisation de la prestation.

KNET SOLUTIONS SAS assurera l'installation des logiciels et des éventuels compléments (c'est-à-dire mise en service des matériels, de la bureautique, d'Internet, ...) et le démarrage (c'est-à-dire assistance à la prise en main des logiciels) lorsque cette prestation complémentaire est mentionnée au bon de commande.

4.3 Licence d'utilisation des logiciels

Le CLIENT acquiert, du fait des présentes conditions générales de vente et un droit d'utilisation personnel, non exclusif, des logiciels sur l'ensemble des matériels qu'il possède. Les droits dont le CLIENT bénéficie sur les logiciels sont les seuls droits mentionnés dans le contrat de licence, parfois dénommé aussi conditions d'utilisation, soit souscrit par le CLIENT pour ces logiciels, soit joint aux exemplaires des logiciels livrés au CLIENT. KNET SOLUTIONS SAS n'est pas responsable de la provenance des logiciels déjà installés.

Article 5 : Avertissement

Les produits proposés par KNET SOLUTIONS SAS sont des produits standards, connus pour satisfaire les besoins du plus grand nombre de CLIENTS, mais ne sauraient répondre intégralement aux objectifs que le CLIENT s'est fixé. Il appartient au CLIENT d'assister à une démonstration des logiciels et/ou matériels et de solliciter toutes informations supplémentaires pour vérifier que ceux-ci correspondent à ses objectifs et à leurs évolutions prévisibles ainsi qu'aux spécificités de son organisation et de ses méthodes. Pour palier tout problème de compatibilité avec des matériels et/ou logiciels existants il peut s'avérer nécessaire de rédiger un cahier des charges. Celui-ci sera rédigé conjointement avec le CLIENT et sera annexé au devis.

Article 6 : Limites des interventions

Pour les interventions sur site du CLIENT , KNET SOLUTIONS SAS se réserve le droit de refuser et/ou de cesser l'exécution de la PRESTATION demandée si l'installation et/ou l'utilisation des

équipements (matériels et/ou logiciels) du CLIENT est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou éditeur et/ou distributeur et/ou fournisseur, et/ou si de l'avis de l'intervenant les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité, et/ou si de l'avis de l'intervenant les équipements semblent avoir été volontairement modifiés par le CLIENT, et/ou en cas d'impossibilité à l'intervenant d'accéder de façon facile et/ou rapide aux différents équipements (matériels et/ou logiciels) lui permettant d'exécuter dans les meilleures conditions la PRESTATION demandée.
De même, KNET SOLUTIONS SAS se réserve le droit de cesser la PRESTATION demandée par le CLIENT si les conditions d'interventions sont différentes de celles qui avaient été prédéfinies et/ou si le CLIENT ne dispose pas des licences d'utilisation des logiciels lui appartenant et/ou si le CLIENT ne dispose pas des manuels techniques et/ou d'utilisation fournis par les constructeurs.
Dans tous ces cas, le montant total de la PRESTATION sera entièrement et immédiatement dû quelle que soit la cause qui en aura empêché totalement ou partiellement l'exécution et/ou quel que soit le coût de la PRESTATION.

Article 7 : Limites de responsabilité de KNET SOLUTIONS SAS

KNET SOLUTIONS SAS s'engage à effectuer les prestations selon les règles de l'art du moment de la profession. Il appartiendra au CLIENT de prouver notre défaillance

En aucun cas, quelle que soit la PRESTATION demandée et/ou quel que soit le lieu de son exécution (sur site du CLIENT et/ou en nos ateliers), KNET SOLUTIONS SAS ne saurait être responsable, pour quelle que raison que ce soit, des données du CLIENT qui seraient endommagées et/ou perdues totalement ou partiellement. En conséquence, le CLIENT prendra toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.
Dans le cas où l'intervenant de KNET SOLUTIONS SAS devrait effectuer une sauvegarde des données personnelles du CLIENT (que ce soit de son propre chef et/ou que ce soit sur demande du CLIENT), le CLIENT reconnaît et accepte sans la moindre réserve, de dégager l'entière responsabilité de KNET SOLUTIONS SAS au cas où une partie ou la totalité des données personnelles du CLIENT serait endommagée et/ou perdue.
Le CLIENT est informé que toute intervention sur ses équipements, faite par KNET SOLUTIONS SAS ou par lui-même, entraîne irrévocablement la rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel il a acquis ses équipements . En aucun cas, l'intervention de KNET SOLUTIONS SAS ne saurait être un prétexte à une substitution et/ou une extension de garantie pour quelle que raison que ce soit.
KNET SOLUTIONS SAS intervient uniquement sur demande expresse du CLIENT (que ce soit sur site et/ou à distance), par conséquent, en aucun cas KNET SOLUTIONS SAS ne saurait être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels pour quelle que

raison que ce soit.

Le fonctionnement du matériel et du système se fait sous la direction et le contrôle exclusif du CLIENT. En aucun cas KNET SOLUTIONS SAS ne pourra être déclaré responsable du fait de la destruction des fichiers ou de programmes à la suite de la reprise d'activité après intervention. Aucun préjudice financier d'aucune sorte ne pourra être retenu contre KNET SOLUTIONS SAS pour quelle que raison que ce soit.
D'une manière générale, KNET SOLUTIONS SAS ne pourra être responsable d'aucun préjudice financier et/ou commercial et/ou moral d'aucune sorte pour quelle que raison que ce soit, suite à l'exécution d'une PRESTATION demandée par le CLIENT.

Le CLIENT est responsable des informations qu'il communique à KNET SOLUTIONS SAS lorsqu'il constate un incident, ainsi que des erreurs de manipulation même involontaires. En aucun cas KNET SOLUTIONS SAS ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du vol de données contenues dans le matériel. KNET SOLUTIONS SAS n'assume aucune responsabilité à l'égard de renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels, de la perte ou de la corruption de données, de dommages causés aux supports amovibles ou de leur perte. KNET SOLUTIONS SAS ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation des logiciels par le CLIENT. KNET SOLUTIONS SAS ne garantit pas l'aptitude des logiciels à atteindre des objectifs que le CLIENT se serait fixés ou à exécuter des tâches particulières qui l'auraient motivé dans sa décision de s'informatiser mais qui n'auraient pas été exprimés par lui de manière exhaustive et préalable à KNET SOLUTIONS SAS. Au cas où le CLIENT aurait déjà acquis ou acquerrait par la suite, auprès de tiers, des matériels, progiciels ou logiciels, KNET SOLUTIONS SAS serait dégagé de toute responsabilité en cas d'incompatibilité entre les biens, objets des présentes et ceux acquis auprès de ces tiers. Le CLIENT est informé que l'utilisation des logiciels et/ou de leurs versions ultérieures sur des matériels différents de ceux préconisés par KNET SOLUTIONS SAS pourraient avoir des conséquences dommageables telles que : ralentissement ou blocage du système, altération des données ou des résultats, etc. Dans ce cas, la responsabilité de KNET SOLUTIONS SAS ne saurait être retenue. Le CLIENT est informé qu'il n'est pas toujours possible de discerner a priori si un dysfonctionnement a pour origine les matériels ou les logiciels et qu'une multiplicité de fournisseurs le constitue maître d'œuvre de son informatisation. Dans ce cas, s'il s'avère qu'un dysfonctionnement porté à la connaissance de KNET SOLUTIONS SAS par le CLIENT ne provient pas, selon lui, des éléments fournis par ses soins, KNET SOLUTIONS SAS en avertira aussitôt le CLIENT. KNET SOLUTIONS SAS sera alors dégagé de ses obligations d'assistance, sauf à ce que le CLIENT apporte la preuve de la responsabilité de NET SAS dans l'origine du dysfonctionnement. KNET SOLUTIONS SAS n'assume aucune responsabilité liée aux dommages intérêts spéciaux, indirects ou accessoires, notamment à l'égard de réclamations de tiers contre le CLIENT en raison de dommages, de produits qui ne peuvent pas être utilisés, de pertes de données ou de pertes de

logiciels. La responsabilité de KNET SOLUTIONS SAS se limite au montant que le CLIENT a payé pour le produit visé par une réclamation. Il s'agit du montant maximum à l'égard duquel KNET SOLUTIONS SAS assume une responsabilité. KNET SOLUTIONS SAS ne sera en aucun cas responsable, ni des dommages résultant de l'inexécution par le CLIENT de ses propres obligations, ni des dommages indirects, même si KNET SOLUTIONS SAS a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages. Il est expressément convenu entre le CLIENT et KNET SOLUTIONS SAS que tout préjudice financier ou commercial subi par le CLIENT, ainsi que tout préjudice résultant d'une action quelconque (y compris une action en contrefaçon d'un quelconque droit de propriété intellectuel) dirigée par un tiers à l'encontre du CLIENT, constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

Article 8 : Obligations de KNET SOLUTIONS SAS

KNET SOLUTIONS SAS s'engage à fournir les moyens humains et/ou techniques nécessaires à l'exécution des PRESTATIONS décrites à l'article 3 des présentes Conditions Générales de Vente. De même, pour les PRESTATIONS sur site, KNET SOLUTIONS SAS s'engage à intervenir dans les meilleurs délais. Cependant, les délais sont fournis à titre indicatif, et tout retard et/ou report de la date et/ou de l'heure de l'intervention ne pourra donner lieu à aucun dédommagement et/ou remboursement et/ou annulation de la part du CLIENT.
De convention expresse entre les parties, KNET SOLUTIONS SAS, n'est soumis qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.

Article 9 : Obligations du CLIENT

Le CLIENT est informé qu'il doit maintenir ses équipements dans des conditions conformes aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et/ou éditeurs, respecter les normes de sécurité, suivre les procédures légales d'installation et d'utilisation.
Le CLIENT s'engage à tenir à disposition l'ensemble des documentations techniques et/ou commerciales (manuels, CD, DVD, licences, codes d'identification, mots de passe, …) dont l'intervenant de KNET SOLUTIONS SAS aurait besoin pour la bonne exécution de sa PRESTATION.
Dans un souci de qualité et de rapidité des PRESTATIONS, le CLIENT s'efforcera de fournir le maximum d'informations détaillées sur les causes qui l'ont conduit à faire appel à KNET SOLUTIONS SAS.
En cas d'intervention sur site du CLIENT, le CLIENT ou l'un de ses représentants nommément désigné devra rester présent à disposition de l'intervenant de KNET SOLUTIONS SAS durant toute la durée de l'exécution de la PRESTATION.

Le CLIENT reconnaît et accepte que l'ensemble des frais engendrés par l'exécution de la PRESTATION, notamment les frais d'électricité, les frais de connexion à internet, l'usure de

consommables (encre, papier, CD, DVD, disquettes, …) sont en totalité à sa charge. Sous aucun prétexte, le CLIENT ne pourra prétendre à un remboursement et/ou à un dédommagement total ou partiel pour quelle que raison que ce soit.
En cas d'intervention sur site, sur simple demande de l'intervenant de KNET SOLUTIONS SAS, le CLIENT et/ou son représentant se chargera de nettoyer et/ou déplacer tous les éléments considérés comme gênants par l'intervenant pour la bonne exécution de sa PRESTATION.

Article 10 : Modification de l'installation

Toute modification apportée par un tiers aux produits tels que livrés et/ou installés par KNET SOLUTIONS SAS ou toute modification apportée à la coopération de ces produits entre eux, entraînera, la suspension immédiate des obligations de KNET SOLUTIONS SAS aux termes des présentes.

Article 11 : Garantie

Concernant l'exécution d'une PRESTATION vendue par KNET SOLUTIONS SAS, la seule garantie accordée par KNET SOLUTIONS SAS est la livraison d'une ou ou plusieurs solution(s) logicielle(s) fonctionnelles au CLIENT produits dans le cas de la vente d'une PRESTATION de mise en œuvre ou d'aide au déploiement.
En aucun cas, KNET SOLUTIONS SAS ne pourra être tenue pour responsable pour quelle que raison que ce soit, d'une défaillance quelconque d'un des produits qu'elle aurait vendu, que la PRESTATION ait eu lieu sur site ou à distance.

KNET SOLUTIONS SAS n'offre aucune garantie à l'égard :

- Des problèmes découlant de causes externes, comme un accident, une mauvaise utilisation, des problèmes d'alimentation électrique ou un sinistre survenu sur le lieu d'utilisation.
- Des dommages occasionnés par une mauvaise utilisation de logiciels ou par des virus ou par des intrusions informatiques

Article 12 : Réserve de propriété

Concernant les logiciels, il est rappelé au CLIENT qu'aucun droit de propriété ne lui est transféré. Le seul droit dont il bénéficie est un droit d'utilisation conformément aux conditions inscrites sur les licences jointes aux logiciels. Les risques de dommages aux produits et de perte de ces derniers seront transférés au CLIENT dès la livraison.

Article 13 : Tarifs

Les tarifs des PRESTATIONS s'entendent en euros hors taxes pour les professionnels. La T.V.A. de

19,60% est due quel que soit le statut juridique du CLIENT et/ou la PRESTATION demandée.
Les tarifs sont consultables sur le site www.knetsolutions.fr et peuvent être communiqués par téléphone ou au format électronique sur simple appel du CLIENT au numéro de KNET SOLUTIONS SAS ou par mail.

Pour toute PRESTATION réalisée sur site du CLIENT ou à distance, il sera établi au préalable un devis définissant le contenu, la durée et le coût de la PRESTATION. Dans le cas où le CLIENT accepte le devis le tarif forfaitaire sera appliqué en fonction de la nature de la PRESTATION mais le prix du déplacement restera celui prévu dans les tarifs en vigueur.

Une facture au format électronique sera envoyée au CLIENT dans les 72 heures suivant la PRESTATION.

Les tarifs communiqués au CLIENT sont ceux en vigueur à la date d'établissement du devis.

Article 14 : Escompte et remise

Il n'est prévu aucun escompte pour règlement anticipé. Les rabais et remises éventuels sont soumis uniquement à la discrétion de KNET SOLUTIONS SAS et ne sauraient en aucun cas devenir systématique.

Article 15 : Règlement des PRESTATIONS

Le règlement par le CLIENT de la PRESTATION, dont le contenu, la durée et le montant ont été au préalable définis par un devis, est fait immédiatement et dans sa globalité à l'intervenant à la fin de l'exécution de la PRESTATION. Le CLIENT a le choix de payer soit par virement bancaire soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de KNET SOLUTIONS SAS.
Dans le cas où l'intervenant de KNET SOLUTIONS SAS ne pourrait exécuter en tout ou en partie la PRESTATION, du fait d'un manquement du CLIENT à l'une quelconque de ses obligations (voir article 8), le CLIENT devra également acquitter immédiatement et dans sa globalité à l'intervenant le montant dû pour la PRESTATION. KNET SOLUTIONS SAS s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la PRESTATION à en aviser le CLIENT qui peut alors décider d'interrompre la PRESTATION. Le cas échéant, KNET SOLUTIONS SAS sera dans l'obligation de facturer au CLIENT la durée déjà réalisée de la PRESTATION au taux forfaitaire prévu ainsi que tous les frais accessoires (frais de déplacement, …).

Des conditions de paiement peuvent être accordées sous certaines conditions. Elles seront alors spécifiées sur le devis.
Les tarifs des PRESTATIONS sont modifiables sans préavis. Seuls les prix indiqués sur le devis font foi.

A la suite d'un incident de paiement, KNET SOLUTIONS SAS se réserve le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées.

Article 16 : Pénalités

En cas de retard de paiement, le CLIENT se verra appliquer une pénalité de retard d'un montant égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal, calculée sur le montant de la totalité des sommes dues, conformément aux dispositions de l'article L.441-6 du code du commerce.

Article 17 : Informatique et libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le CLIENT dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de KNET SOLUTIONS SAS - 10 rue de la Victoire 91730 Chamarande - France. Le CLIENT autorise KNET SOLUTIONS SAS à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales. A défaut, le CLIENT notifiera KNET SOLUTIONS SAS son refus de voir ses données utilisées par courrier recommandé avec accusé de réception précisant ses coordonnées (identité de la personne physique concernée, adresse, numéro de CLIENT) ou de s'inscrire sur la liste "Robinson Stop-publicité" en écrivant à l'UFMD, 60 rue de la Boétie, 75008 Paris. Sauf indication contraire, il est entendu que KNET SOLUTIONS SAS pourra faire état de la référence du CLIENT à titre de référence commerciale, tant entendu que celle-ci se limite à l'énumération du prénom du CLIENT et de la première lettre du nom du CLIENT et/ou de sa raison sociale.

Article 18 : Attribution de compétence

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Créteil.
Le présent protocole est régi par la loi française alors même que le CLIENT serait de nationalité étrangère et/ou que le protocole s'exécuterait en tout ou en partie à l'étranger.